

SYNDICAT DE HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021

Objet : Election du Bureau

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre à 10h,

Le conseil d'administration du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dûment convoqué en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 23 septembre 2021

Nombre de membres : en exercice : 30, présents : 16, procurations : 6

Présents : Artigue Pierre, Avrillaud Isabelle, Boureau Pascal, Boissières Jean, Chantran Thierry, Degers Laurence, Durieux Antoine, Fabre Jean-Michel, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Miro Bertrand, Morice Michel, Nadaud-Bassuel Laure, Rumeau Nathalie, Sans Pierre, Siorat Florence

Absents représentés : Croquette Martine (pouvoir donné à M. Fabre), Floureusses Sandrine (pouvoir donné à M. Boureau), Gabrieli Alain (pouvoir donné à M. Fabre), Saint-Aubain Anaïs (pouvoir donné à Mme Goffre-Pedrosa), Taravella Aurélien (pouvoir donné à Mme Goffre-Pedrosa), Tudela François (pouvoir donné à M. Boureau)

Absents non représentés : Aubert Bernard, Denouvion Victor, Gibert Vincent, Laffont Didier, Lubac Christophe, Masella Lauriane, Kissi Patrick, Spitz Audrey

Vu le renouvellement des conseils départementaux au sein du syndicat Haute-Garonne Environnement et du conseil d'administration

Vu l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement qui précise que le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité.

Vu l'article 23 des statuts qui précise que le conseil d'administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : le Président du Syndicat mixte, trois vice-présidents, deux issus du collège des conseillers départementaux et un du collège des collectivités territoriales et un secrétaire.

Considérant les candidats qui se sont présentés à l'élection du Bureau :

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

1^{er} vice-président au titre du Conseil départemental : M. Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton Toulouse VIII

2^{ème} vice-présidente au titre du Conseil départemental : Mme Laurence Degers, Conseillère départementale du canton Toulouse VII

3^{ème} vice-président au titre des communes : M. Pierre Artigue, Conseiller municipal de la commune de Saint-Génies-Bellevue ;

Mme Nadaud-Bassuel, Conseillère municipale de la commune de Villeneuve-Tolosane ;

M. Bertrand Miro, Conseiller municipal de la commune de Montmaurin ;

Mme Nathalie Rumeau, Conseillère municipale de la commune de Paulhac.

Secrétaire : Mme Laure Nadaud-Bassuel, Conseillère municipale de la commune de Villeneuve-Tolosane

Considérant le nombre de votants : 16, votes exprimés :22

L'élection du Président s'est effectuée à main levée.

M. Pascal Boureau : 22 voix

L'élection du 1^{er} vice président s'est effectuée à bulletin secret.

M. Vincent Gibert : 17 voix

Nuls : 5 voix

L'élection du 2^{ème} vice-président s'est effectuée à bulletin secret.

Mme Laurence Degers : 19 voix

Nuls : 3 voix

L'élection du 3^{ème} vice-président s'est effectuée à bulletin secret

M. Pierre Artigue : 2 voix

M. Bertrand Miro : 2 voix

Mme Laure Nadaud-Bassuel : 7 voix

Mme Nathalie Rumeau : 11 voix

L'élection du secrétaire s'est effectuée à bulletin secret

Mme Laure Nadaud-Bassuel : 7 voix

Nuls : 15 voix

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- Approuve la composition du bureau comme suit :

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

1^{er} vice-président : M. Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton Toulouse VIII

2^{ème} vice-présidente : Mme Laurence Degers, Conseillère départementale du canton Toulouse VII

3^{ème} vice-présidente : Mme Nathalie Rumeau, Conseillère municipale de la commune de Paulhac

Secrétaire : Mme Laure Nadaud-Bassuel, Conseillère municipale de la commune de Villeneuve-Tolosane

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président du Syndicat mixte
Haute-Garonne Environnement

